

SYNTHÈSE

1. Entrée en vigueur de la réforme LMD.

L'année scolaire 2008-2009 a vu l'entrée en vigueur du 1^{er} cycle de musique, débouchant dès juillet 2009 pour les étudiants de 3^e année sur un diplôme national supérieur de musique (DNSPM) dans les disciplines où il a été créé ; les étudiants inscrits parallèlement à l'Université de Paris IV pourront également obtenir une licence en musique et musicologie couplée avec leur diplôme.

En septembre 2008 a eu lieu le premier concours d'entrée donnant directement accès en 2^e cycle de musique. Malgré un nombre de candidats limité (comme prévu, en raison du pré-requis d'un 1^{er} cycle supérieur, les candidats recevables étaient principalement étrangers), le recrutement est demeuré de très haut niveau ; les places non attribuées parmi les places qui avaient été réservées (dans la proportion de 2/5, s'agissant des deux dernières années d'un cursus de cinq ans) ont été attribuées aux candidats admis en 1^{er} cycle sur liste complémentaire.

Parallèlement, la procédure de reconnaissance du grade de master pour le diplôme de 2^e cycle s'est poursuivie avec une visite du comité d'experts de l'Agence pour l'évaluation de la recherche et des enseignements supérieurs (AERES) au printemps 2009, qui a donné lieu à un rapport (consultable sur le site de l'AERES) extrêmement positif. La décision finale du ministère de l'enseignement supérieur, après consultation du CNESER (Comité national de l'enseignement supérieur et de la recherche) est attendue au 1^{er} semestre 2010.

Parachevant l'édifice avec le troisième degré du LMD, le premier concours d'entrée en 3^e cycle de musique des musiciens interprètes s'est déroulé en septembre 2009, avec un nombre de candidats très satisfaisant pour une première occurrence et un niveau tout à fait remarquable. Le jury, commun aux deux voies ouvertes aux candidats (doctorat d'interprète et diplôme d'artiste interprète) a retenu une dizaine d'admis, qui suivront soit un cursus de trois ans conjoint avec l'Université de Paris IV (doctorat d'interprète), soit un cursus d'un an, éventuellement renouvelable (diplôme d'artiste interprète).

Le projet de réforme des études chorégraphiques, mené conjointement avec la réflexion initiée par le ministère de la culture avec les écoles nationales de danse, a débouché au printemps 2009 sur l'habilitation de l'établissement à la délivrance du DNSP Danseur à l'issue des trois années du 1^{er} cycle supérieur (précédé de deux années préparatoires). Une convention de partenariat avec l'Université de Paris VIII permet aux étudiants qui le souhaitent d'obtenir une licence des arts du spectacle couplée avec leur diplôme. La réforme du premier cycle entre en vigueur à l'automne 2009.

En outre, une réforme des cursus de notation du mouvement Benesh et Laban a permis notamment d'adopter une organisation modulaire mieux adaptée aux besoins des

professionnels souhaitant accéder à cette formation. Ce cursus est susceptible ultérieurement de participer à l'élaboration d'un deuxième cycle d'études chorégraphiques, sur lequel une réflexion est en cours avec le ministère de la Culture.

Ces différents événements marquent l'aboutissement de la réforme conçue, discutée et arrêtée sous la direction d'**Alain Poirier**, qui s'est attaché d'une part à consolider la lisibilité internationale des cursus de l'établissement, désormais mieux repérables à l'étranger grâce à la référence au schéma LMD et d'autre part à faire connaître et reconnaître, avec l'aval de l'Université, la contribution à la recherche propre au CNSMDP en matière de recherche artistique, soulignée dans le dossier de demande de reconnaissance du grade de master et matérialisée par la création d'un 3^e cycle.

Avec l'entrée en vigueur de la réforme du LMD ont été créées de nouvelles disciplines dites « spécifiques », obligatoires pour tous les étudiants. Ont été ainsi développés et intégrés dans les cursus obligatoires du 1^{er} cycle les enseignements dédiés à la connaissance du contexte professionnel : journées d'orientation en 1^{ère} année (125 étudiants), journées de la profession en 2^e année (200 étudiants), ateliers de communication organisés avec le Cité de la musique (170 étudiants) ; ainsi qu'en 2^e cycle les conférences sur les aspects pratiques du métier : connaissance de l'environnement artistique, social, juridique... (155 étudiants).

De nouveaux enseignements ont par ailleurs été entièrement créés à destination du 2^e cycle. L'initiation au travail de recherche a été lancée au premier semestre par des séances d'initiation à la méthodologie de recherche, prises en charge par les enseignants d'analyse instrumentistes, qui ont débouché au deuxième semestre sur la remise par les étudiants de leur choix de sujet de « travail d'étude personnel » à conduire sur le semestre et demie suivant, avec le concours d'un « tuteur » désigné à cet effet : près de 140 étudiants étaient concernés.

Enfin une initiation à la pédagogie a été organisée par le département de pédagogie en deux séries de 3 week end chacune (soit 12 journées et 36 heures de cours par étudiant, alternant cours et ateliers), suivies par 124 étudiants.

Pour la mise en place effective de la réforme, la direction des études musicales, chargée du LMD, a conduit un travail considérable d'adaptation des textes et des cursus, de préparation des dossiers d'habilitation, de négociation avec l'Université et d'information des différents publics concernés. On trouvera le résumé de tout ce travail dans le rapport de la **direction des études musicales**, dont l'expérience a bénéficié à la conduite de la réforme des études chorégraphiques, détaillée dans le rapport de la **direction des études chorégraphiques**.

2. Les composantes de l'excellence : forte sélection à l'entrée, excellente insertion à la sortie et soutien des élèves en situation de précarité.

Les données statistiques figurant en annexe démontrent une fois de plus la force d'attraction du Conservatoire : en 2008 - 2009, il a accueilli 1 225 étudiants, dont 1 002 français et 223 étrangers (soit 18 %), chiffres qui connaissent une très grande stabilité.

Il a attiré 1 739 candidats aux concours d'entrée, dont 1 373 français et 366 étrangers (soit un taux de candidats étrangers de 21 % marqué par une grande stabilité). Le nombre total de candidats a connu une diminution importante (320 candidats de moins) qui s'explique par la suppression du concours d'entrée en cycle de perfectionnement (199 candidats l'année précédente) et l'absence de concours d'entrée en formation de directeurs (91 candidats l'année précédente), ainsi que par le relèvement dans le domaine de la danse, des âges minima pour les concours d'entrée en cycle de formation supérieure (59 candidats en moins). Mais le taux de sélectivité s'est plutôt durci, passant de 19,33 % en moyenne à 17,83 %. Le taux de sélectivité du concours d'entrée en 1^{er} cycle se situe même à 14%, alors qu'on observait l'année précédente un taux de 19 % à l'entrée en cycle de formation supérieure.

Interrogés trois ans après leur sortie, les diplômés 2004 connaissent un taux d'insertion dans une activité artistique correspondant à leur référentiel de compétence de 64 % auquel s'ajoute une insertion dans des activités d'enseignement de 18% et un taux de 14 % de poursuite d'étude, soit un taux global de 97 % très stable depuis plusieurs années. Stable aussi la répartition entre emplois permanents (45 %) et intermittents (55 %) désormais majoritaires.

On trouvera un détail de toutes ces statistiques en annexe du rapport d'activité (rapports de la **mission études et statistiques et de l'observatoire de l'insertion professionnelle**).

Par ailleurs, le soutien aux étudiants connaissant des difficultés financières s'est élargi, en matière d'attribution des bourses sociales, avec la revalorisation par l'Etat des plafonds de ressources de l'échelon 0 des bourses (permettant l'exonération des droits de scolarité et d'affiliation à la sécurité sociale étudiante) : augmentation d'environ 50% des boursiers à l'échelon 0 et par répercussion augmentation d'environ 15% du nombre de boursiers (192 au total). De plus 23 aides exceptionnelles ont été accordées, en augmentation par rapport à 2007/2008, pour faire face à des situations d'extrême précarité. S'y sont ajoutées 229 aides privées, accordées grâce à la générosité de mécènes fidèles et ciblant souvent, outre l'excellence des projets présentés, les situations les plus urgentes, notamment parmi les étrangers qui peuvent rarement bénéficier des bourses publiques à caractère social.

Enfin, la demande de logement (253) reste supérieure à la capacité de logement (168) pour les élèves majeurs, les loyers des résidences proposées par le Conservatoire étant très attractifs et inférieurs à ceux du marché. En revanche, la demande d'hébergement à la résidence pour mineurs est en diminution assez nette, du fait en particulier du relèvement de

l'âge minimum d'entrée au Conservatoire pour les danseurs qui constituent la plus grande partie des effectifs de l'internat : 27 élèves mineurs pour 40 places (les places disponibles ont été attribuées à des élèves majeurs).

On trouvera le détail de ces actions de soutien (matériel mais aussi moral) accomplies par les agents de la **sous-direction des affaires scolaires** dans le rapport de celle-ci.

3. Poursuite des actions de professionnalisation :

Au cœur de la professionnalisation, caractéristique majeure des enseignements du Conservatoire et soutenue par des dispositifs très variés suivant les parcours de formation, l'apprentissage de la scène est bien entendu essentiel : c'est pourquoi le service qui en a la charge, anciennement appelé « service de production », a été rebaptisé « service de l'apprentissage de la scène » pour mieux en souligner la finalité, au service des étudiants. Pour un apprentissage de la scène mené dans des conditions professionnelles, ce service s'est attaché, en relation avec les responsables pédagogiques, à développer ou à renforcer les coproductions et les partenariats avec de nouvelles institutions, ainsi qu'avec les ensembles et les orchestres français et étrangers.

Il a ainsi organisé 300 manifestations publiques (253 hors examens publics) dont 104 à l'extérieur du Conservatoire en partenariat avec d'autres structures ; de plus 62 nouveaux concerts de musique de chambre, dont 37 à l'extérieur du Conservatoire, ont été organisés suite à la mise en place du master de musique de chambre.

Plus de 50 partenariats ont ainsi été négociés et conduits : avec des salles, à Paris et en région, des écoles, des orchestres, des musées ... On trouvera la liste, impressionnante, de ces partenariats artistiques dans le rapport du **service de l'apprentissage de la scène**.

De nombreux temps forts ont marqué ces manifestations, dont on trouvera le détail dans les rapports des **départements pédagogiques** concernés. Se sont ainsi déroulés :

- des spectacles lyriques : *La petite renarde rusée* de Janacek en coproduction avec les opéras de Rouen, de Liège et de Reims, *L'amour masqué* de Messager en coproduction avec le Musée d'Orsay, *Le viol de Lucrece* de B. Britten, *Athalie* de Racine, musique de Jean Baptiste Moreau.
- L'Orchestre du Conservatoire a été dirigé par Zsolt Nagy pour la fin de l'année Messiaen avec la maîtrise de Notre Dame de Paris, à Notre Dame de Paris, à la basilique Saint Rémi de Reims et à l'Auditorio Nacional de Musica de Madrid ; il a poursuivi son partenariat avec l'Ensemble Intercontemporain dirigé par Suzanna Mälkki et a été accueilli à la salle Pleyel sous la direction de Yukata Sado, soliste Cédric Tiberghien.
- L'Orchestre des Lauréats, soutenu par le Mécénat musical de la Société Générale, a accompli ses missions au service des examens de fin d'études :
 - des classes de composition sous la direction de

- Dominique My et de Guillaume Bourgogne,
- de la classe de direction d'orchestre de Zsolt Nagy au Phénix de Valenciennes,
 - de la classe d'initiation à la direction d'orchestre de Claire Levacher,
 - de la classe d'écriture XXème-XXIème siècles d'Alain Mabit, sous la direction de Jan Krejčík
 - des concerts des lauréats du concours des Avant Scènes à la Cité de la Musique sous la direction de Graziella Contratto ; Il s'est également produit à la Cité de la musique et au Grand Théâtre de Provence d'Aix, sous la direction d'Emmanuel Krivine, soliste Nelson Goerner.
 - La classe de direction d'orchestre de Zsolt Nagy a pu s'essayer à diriger l'Orchestre Symphonique de Hongrie à Miskolc et l'Orchestre Philharmonique Janacek à Ostrava.

Autre volet essentiel de l'apprentissage du travail d'orchestre :

- les « Académies d'orchestre » avec tant l'Orchestre de Paris (7 étudiants dont un a été engagé depuis par l'Orchestre) que l'Orchestre Philharmonique de Radio France (2 étudiants) et les stages à l'Orchestre du Capitole de Toulouse (5 étudiants) se sont poursuivies et élargies à l'Orchestre de la Musique de l'Air (5 instruments).
 - Le travail en ensemble de chambre, qui a connu cette année un rapide développement (62 nouveaux concerts) a aussi été mis en valeur par la tenue au Conservatoire d'une session internationale de l'Académie européenne de Musique de Chambre fondée par Hatto Beyerle avec Philippe Muller, Alain Planès et Peter Cropper et la venue de nombreux ensembles européens.
 - Les étudiants en musique ancienne ont de nouveau participé à l'Académie de musique baroque d'Ambronay dirigée par Serge Saïtta et à l'Orchestre français des jeunes baroques dirigé par Paul Agnew.
- Enfin, plus de 500 étudiants ont participé aux 44 master classes données notamment par Christoph Eschenbach, Ton Koopman, Heinz Holliger, Evan Parker, Pierre Laurent Aimard, etc ... On trouvera tous ces éléments dans le rapport de la **sous direction des affaires extérieures et de la communication**.

4. Le rayonnement international du Conservatoire.

La position de leader international du Conservatoire se traduit en particulier par une intense activité de relations internationales avec un réseau de plus de 40 établissements dans plus de 40 pays. Cette année a été marquée en particulier par :

- L'accroissement significatif des échanges d'étudiants et d'enseignants :
 - pour l'accueil, 51 étudiants contre 34 en 2007- 08 et 14 enseignants contre 9 en 2007- 08 (plus de 100 étudiants ont posé leur candidature à un séjour au Conservatoire) ; parmi les étudiants reçus, 46 sont issus de l'espace européen «Erasmus ».
 - Quant à l'envoi, le nombre d'étudiants participant aux échanges continue à augmenter : 27, dont 21 Erasmus contre respectivement 17 et 14 en 2007- 08. La mise en place cette

année, en liaison avec la Ville de Paris, de bourses Erasmus attribuées sur critères sociaux a permis d'aider 5 étudiants partants. Le nombre de départs d'enseignants, stable, fait une place importante à la composition (3 sur 13).

- Le nombre important de projets de coopération menés avec l'Amérique Latine, dans le cadre de l'année de la France au Brésil ou de la poursuite du projet Préfalco
- L'ouverture de discussions avec nos homologues chinois (Shanghaï et Pékin)
- L'aboutissement des projets Paris-New York-Berlin (création et diffusion)
- Le développement (en cours) d'un master européen de jazz avec 4 écoles partenaires et la participation du département jazz au congrès de l'IASJ à Lucerne
- la réflexion menée sur un master européen de musique de chambre, notamment à l'occasion de la session ECMA (European Chamber Music Academy)

On trouvera le détail de ces nombreuses actions dans le rapport de la **sous direction des affaires extérieures**, qui anime la forte présence du CNSMDP dans de nombreuses instances internationales, ainsi que dans le rapport de la **direction des études chorégraphiques** pour ses actions spécifiques.

5. L'effort en faveur de la recherche.

Le Conservatoire a poursuivi ses efforts pour mieux valoriser ses nombreux atouts en matière de recherche. Avec en tout premier lieu la présence d'un corps enseignant de haut niveau, publiant ses recherches par des éditions écrites ou sonores dans de nombreux champs de la connaissance artistique et conférant à la recherche qui s'y déroule une dimension singulière car spécifiquement artistique.

Longtemps réservées à certains parcours de formation (mémoires de recherche des étudiants en musicologie et analyse, formation supérieure aux métiers du son, pédagogie / formation à l'enseignement), les disciplines de recherche ont été étendues aux 2^e cycles des autres parcours à partir de septembre 2008, sous des formes appropriées (travail d'étude personnel). Va dans le même sens la création d'un 3^e cycle à partir de septembre 2009.

Pour soutenir cet effort accru de recherche le Conservatoire a poursuivi ses partenariats avec des centres de recherche universitaires :

- CNRS : poursuite du séminaire de « Composition et musicologie contemporaines », dirigé par Frédéric Durieux et Laurent Feneyrou ; avec le Laboratoire 200 (Institut de recherche sur le patrimoine musical français), poursuite des séminaires sur les méthodes de recherche en musicologie ; avec Laurent Feneyrou, sur le thème « Création musicale, histoire et trauma », séminaire autour du « Requiem pour un jeune poète » de Bernd Alois Zimmermann, avec notamment la présentation de *Pour adoucir le cours du temps* par Tristan Murail
- EHESS : accueil d'étudiants du Master en sciences sociales / spécialité Musique dans les séminaires d'histoire de la musique, d'ethnomusicologie, d'iconographie et d'esthétique

- Université de Paris VIII : accueil d'étudiants en séminaire d'esthétique.

Le Conservatoire met également au service de la recherche les capacités de ses centres de ressources :

- son service audiovisuel de pointe, alliées à celles de la formation supérieure aux métiers du son, pour les enregistrements et l'outillage des enseignements : 3^e édition du concours « Innovatoires », destiné à stimuler la recherche sur le renouvellement des formes du concert ; série des « *Concerts-lecture* », permettant notamment la présentation de *Solid Noïd* de Nicolas Vérin, œuvre qui requiert d'importants moyens techniques ; enregistrements des « Laboratoires » d'expérimentation de l'écriture pour orchestre ; achèvement du DVD sur Peter Eötvös avec l'interprétation de *Shadows*, complétée d'un documentaire sur l'œuvre comprenant des commentaires du compositeur et une analyse de l'œuvre par Claude Ledoux et l'interprétation de *Atlantis*, complétée d'une longue interview du compositeur réalisée par Anne Aubert. Le service audiovisuel joue à la fois un rôle de producteur, de conseil et de veille technologique essentiel : action de sensibilisation aux nouvelles technologies, principalement en multicanal, auprès des classes de composition et de jazz ; numérisation des archives audio de musique contemporaine, en vue de leur mise à disposition progressive via le serveur de la médiathèque sur le portail de musique contemporaine.
- Le Conservatoire s'est également doté d'un nouvel outil avec l'achèvement de la nouvelle installation informatique dans la salle de cours (444) dédiée aux traitements du son, également accessible au département écriture, composition et direction d'orchestre (cours de musique pour l'image, de nouvelles technologies et de notation assistée par ordinateur).
- Le Centre de recherche et d'édition du Conservatoire apporte naturellement sa contribution à cet effort de recherche, avec notamment l'édition des CD « Jeunes solistes », soutenus par la Fondation Meyer, et le « Prix de composition ».
- La Médiathèque Hector Berlioz participe également à cette action soutenue en faveur de la recherche : sa politique documentaire permet d'accompagner par des acquisitions ciblées les travaux de recherches des étudiants ; elle a intensifié son action de formation des étudiants à la pratique des outils de recherche et de documentation, consécutive à l'extension des disciplines de recherche à tous les étudiants du 2^e cycle, avec pour corollaire une augmentation notable du nombre de documents consultés et des demandes plus variées et plus pointues ; elle a poursuivi ses efforts pour l'ouverture d'un accès des étudiants via internet aux bases de données externes auxquelles elle est abonnée. On trouvera dans son rapport une analyse

détaillée sur l'évolution des pratiques des usagers, ainsi que de ses problèmes malheureusement récurrents de fonctionnement, qui ont cependant connu cette année une amélioration avec le renouvellement des équipements informatiques, du mobilier de la salle de lecture et des dispositifs antivols.

On trouvera le détail des nombreuses actions menées dans les rapports du **service audiovisuel**, du **département de formation supérieure aux métiers du son**, du **Centre de recherche et d'édition du Conservatoire et de la médiathèque**.

6. Une communication pour aujourd'hui et pour demain .

Après le travail de réflexion entrepris en 2008, à l'occasion de la réorganisation de la fonction de communication au sein de la sous direction des affaires extérieures, pour dégager les grandes orientations de la communication du CNSMDP (étudier, se professionnaliser et agir pour la recherche et l'innovation au Conservatoire), le travail d'information et de communication s'est poursuivi en 2009, malgré un contexte budgétaire tendu, pour proposer une image de marque cohérente et positive du Conservatoire. L'information diffusée en début de saison par la brochure annuelle, qui a été repensée et retravaillée, a été relayée tout au long de l'année par des supports ciblés, dont certains (affiches, programmes) ont également été repensés pour travailler à la recherche de nouveaux publics. Parmi les actions marquantes, citons la campagne d'information sur l'offre pédagogique du 3^e cycle supérieur à destination des interprètes ou le plan de communication de la journée « Portes ouvertes » du 6 décembre 2008, date anniversaire des 18 ans de l'installation du Conservatoire sur le site du Parc de la Villette (35000 flyers, 1500 affiches dont 500 hors établissement, 2000 exemplaires du programme complet de cette journée) ; pour soutenir la démarche de recherche de mécènes ou de partenaires et de collecte de la taxe d'apprentissage, l'édition d'une plaquette institutionnelle présentant le Conservatoire et ses grandes missions ; l'édition sous une forme renouvelée du rapport d'activité du Conservatoire, etc ...

Un effort particulier a été fait pour renforcer la communication interne. Le Journal trimestriel du Conservatoire vise à exprimer au mieux l'institution en mouvement et ses valeurs et à faire écho à la vie de l'établissement. Cet espace d'échange et de transversalité cherche à décloisonner le fonctionnement des différents services et fait appel à la participation de l'ensemble des acteurs de l'établissement. De plus, le service communication a entrepris d'informer l'ensemble du personnel, des enseignants et des étudiants chaque lundi de l'actualité de la semaine par l'envoi d'une lettre électronique

Une webmaster à plein temps assure désormais la mise à jour du site Internet en lien permanent avec les autres services. Elle met en ligne régulièrement les événements et activités de l'établissement. Elle réalise également la newsletter hebdomadaire, les communiqués de presse et cartons d'invitation en version numérique.

Le renforcement de notre présence dans les médias a également été recherché avec tous les mois des communiqués de presse en rappel de nos activités et le suivi des parutions mentionnant le Conservatoire (la couverture des activités du Conservatoire représente 1122 articles entre le 3/11/2008 et le 3/11/2009). Pour la fidélisation et le développement des publics, des fiches de renseignements, disponibles à l'accueil et sur les lieux de concerts extérieurs, ont permis d'enregistrer près de 200 nouveaux contacts, par demande d'information volontaire, permettant de constituer progressivement un fichier public qualifié. La lettre d'information électronique couvrant l'actualité hebdomadaire a été demandée par 400 personnes à fin décembre. Le réseau social *Facebook* du CNSMDP développé et animé par la communication est passé à une communauté de 1540 membres. Grâce à de nombreux partenariats avec d'autres structures culturelles, notamment celles du site de La Villette, celles ci proposent chaque mois à leurs abonnés une information sur nos concerts, distribuent nos flyers et nos affiches.

Les manifestations organisées au Conservatoire (qui ont nécessité la mise à disposition de 333 hôtes et hôtesse d'accueil par l'AVEJ, association de prévention du site de La Villette) ont généré la publication, avec une moyenne de 150 programmes par concert, de près de 30 000 programmes au total sur l'année. Plus de 33 000 spectateurs ont assisté aux manifestations proposées par le Conservatoire soit sur son site (16 000 personnes) ou dans les salles avec lesquelles nous sommes partenaires.

Parmi les projets pour persévérer dans l'amélioration de l'identité visuelle du Conservatoire et de la cohérence de ses messages, la réflexion sur le projet de refonte indispensable d'un fichier contact devrait se concrétiser en 2010. Le site Internet actuel du CNSMDP ne répondant pas suffisamment aux besoins et à l'image de l'établissement, une étude sur l'analyse des besoins d'un nouveau site devrait démarrer en 2010 et donner lieu à la rédaction d'un cahier des charges. Un chantier de réflexion a également été amorcé dans le domaine de la signalétique d'information et d'orientation, tant intérieure qu'extérieure au Conservatoire.

On trouvera le détail de ces actions dans le rapport de la **sous direction aux affaires extérieures et de la communication**.

A noter qu'une amélioration de la communication interne est également recherchée par la mutualisation des outils informatiques dédiés à la gestion des activités pédagogiques ou des manifestations publiques et à l'allocation des salles : le service informatique, qui développe un système d'information en cours de construction à partir du logiciel Phoenix de gestion de la scolarité, a ainsi déjà lancé un module de gestion des productions ; on en trouvera le détail dans le rapport du **service informatique** ; un module de gestion des salles est également prévu pour 2010 avec le **service intérieur**.

7. Efforts de rigueur budgétaires et tension sur les effectifs

Le budget 2009 a été marqué par une forte tension sur les crédits de fonctionnement, affectés tout au long de l'exercice par une mesure de gel, puisque le dégel n'est intervenu qu'en toute fin d'exercice, assorti d'une affectation obligatoire de son impact (positif) sur le fonds de roulement au financement des coûts de mise en conformité à la loi sur l'accessibilité. Témoignent de l'effort de rigueur budgétaire la quasi stabilité des dépenses totales (progression sur un an de 0,66 %) et la progression limitée (1,85 %) des dépenses de personnel qui représentent 65 % des dépenses de fonctionnement (les autres dépenses étant donc en diminution de 1,45 %).

Du côté des recettes, la subvention a progressé, mais plus faiblement qu'auparavant (+ 1,34 % contre 2,5 % l'année précédente). Malgré la tendance à la diminution de certaines ressources propres (produits de la redevance pour mineurs, produits de locations de salles, produits financiers), celles ci apportent une part de contribution stable aux recettes (9 %) ; à noter que les efforts envers la collecte de la taxe d'apprentissage en ont maintenu le niveau (en augmentation l'année précédente), mais sans l'accroître pour l'instant.

Finalement, l'exercice a dégagé un excédent de fonctionnement, du fait d'un taux d'exécution des dépenses de 97 % (avec un niveau de reports sur l'exercice suivant égal aux années antérieures), alors que le taux d'exécution des recettes a été de 98 %. Cette capacité d'autofinancement a permis de financer totalement les opérations d'investissement mandatées sur 2009 et de dégager un apport au fonds de roulement.

Parmi les efforts d'économies, partagés par tous, il faut noter la poursuite de l'effort accompli pour faire jouer la concurrence via les marchés publics, que ce soit dans des domaines déjà explorés tels que l'achat de pianos (compensés en partie par des ventes d'instruments à un bon niveau de prix, car bien entretenus) ou les fournitures audiovisuelles, ou dans des domaines nouveaux, tels que le marché de fabrication d'instruments anciens, s'adressant principalement à des artisans.

L'aboutissement de ces procédures, dont certaines avaient été initiées dès 2008 ainsi que la réalisation d'opérations importantes sur le bâtiment se sont traduites par une augmentation du budget d'investissement de 52 % par rapport à 2008. L'établissement a également poursuivi ses efforts pour améliorer le taux d'engagement et de mandatement de ses investissements, conformément à l'objectif fixé dans le contrat de performance.

A noter que la part de l'investissement pris en charge par l'Etat a évolué de 13% en 2007 à 125% en 2008, puis 73% en 2009 : cette importante progression est due aux versements exceptionnels par le ministère de la Culture et de la Communication d'une subvention complémentaire d'un million d'euros en 2008 et de 931 000 € en 2009, au titre des recettes du contentieux relatif au bâtiment. Si l'on neutralise cette subvention exceptionnelle en 2009, la part de l'investissement pris en charge par l'Etat revient au niveau de 2007, soit 13%.

On trouvera le détail des actions menées dans le rapport du **service des affaires générales et financières**.

Côté ressources humaines, une gestion rigoureuse a permis de contenir les dépenses au maximum et de respecter les plafonds d'emploi fixés par la tutelle. On en trouvera le détail ainsi que des actions de formation menées par le **service des ressources humaines** dans le rapport de ce dernier.

On observe cependant une certaine tension sur les crédits de vacation des personnels administratifs, due à un facteur externe : le non remplacement de certains agents relevant de l'Etat. En effet, une difficulté inattendue (et non communiquée à l'établissement) sur le plafond d'emplois des effectifs mis à disposition par l'Etat a empêché en 2008, pendant plusieurs mois, la publication des avis de vacances de plusieurs postes à pourvoir dans le service du bâtiment et de la sécurité. L'établissement a dû alors « geler » des remplacements devant intervenir sur d'autres postes tenus par des agents de l'Etat, pour surmonter ce problème de plafond d'emplois et obtenir la publication des avis de vacances au service du bâtiment et de la sécurité ; mais finalement ceux-ci, malgré plusieurs publications, n'ont pas trouvé preneurs. L'établissement a dû pourvoir en vacations aux vides ainsi créés pour assurer le fonctionnement a minima du service bâtiment et sécurité et des autres services où des postes ont dû être gelés. En mars 2010, il faut noter que ce problème lancinant depuis la rentrée 2008 n'a toujours pas été réglé, malgré les risques encourus en matière de maintenance et de sécurité et les répercussions sur les recettes propres (gel des locations de salles, faute de personnel suffisant pour mettre en place les instruments qui font l'attractivité de ces locations).

Ces difficultés récurrentes mettent en péril le fonctionnement du bâtiment et de la sécurité, alors qu'il doit faire face à l'évolution de la réglementation, des normes applicables et à une certaine inadaptation du bâtiment originel aux fonctions qui s'y sont développées et au manque général d'espace. On trouvera le détail des actions menées dans le rapport du **service du bâtiment et de la sécurité**.